



# BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : [www.commune-faramans.fr](http://www.commune-faramans.fr)

## **C**onseil municipal du 19 décembre 2024



### **Voirie :**

Les travaux de réfection des voies communales : chemin du Félix, chemin des Joncs et chemin de la Grange Carrée sont terminés.

Le comblement des différents trous sur la chaussée (point à temps) sera réalisé à partir du mois de mars 2025.

### **Éclairage public :**

La suite et la fin du passage de l'éclairage public en technologie LED, validées par le conseil, résoudront les problèmes de pannes actuelles. Cette opération qui concerne 65 points d'éclairage est subventionnée par le SIEA. Le restant à charge pour la commune est de 13 161,57 euros et l'économie qui sera réalisée sur la facture d'électricité de l'éclairage public représentera un tiers environ de son montant.

Les travaux seront effectués au printemps prochain.

### **Assainissement :**

- Le contrat d'entretien du réseau assainissement conclu avec la SOGEDO sera renouvelé pour 4 ans pour un montant de 3 500 euros par an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- Création de trois nouvelles redevances sur la facture d'eau à compter du 1er janvier. Celles-ci concernent "*La consommation d'eau potable*", "*La performance des réseaux d'eau potable*" et "*La performance des systèmes d'assainissement collectif*". Ces redevances remplaceront à terme celles concernant "*La pollution domestique*" et "*La modernisation des réseaux de collecte*".

Malgré son désaccord vis-à-vis de la réforme de ces taxes qui entrainera une hausse de la facture d'eau des usagers, le conseil municipal n'a pas eu d'autre choix que de voter cette modification afin d'appliquer la loi de finances du 29 décembre 2023 et le décret d'application correspondant du 09 juillet 2024.

Information gouvernementale :

<https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances> .

- Dans le cadre du projet de remplacement de la station d'épuration, une mesure du débit entrant des eaux usées sur les lagunes est nécessaire et sera mise en place pour une

période de 6 mois. Un appel d'offre a été déposé : trois entreprises ont répondu. C'est l'entreprise *PMH (Prestations de mesures hydrauliques)* à Dagneux qui a été retenue pour un montant de 4 545 € HT.

### **Participation citoyenne :**

Instauré en 2011 par le ministère de l'Intérieur, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance.

Une première rencontre du conseil municipal avec la gendarmerie de Meximieux a eu lieu en novembre afin de préparer un éventuel partenariat pour mettre en place la participation citoyenne sur la commune. Un accord de principe a été voté par le conseil municipal.

L'organisation d'une réunion publique sera envisagée à partir du mois de février pour expliquer le principe du dispositif à l'ensemble des administrés.

### **Cimetière :**

Un devis des pompes funèbres *MPF Côtière* à Meximieux d'un montant de 12 845 euros HT a été validé pour l'extension du colombarium. Celle-ci comportera six cases pouvant accueillir deux urnes dans un monument identique à celui existant.

### **Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols :**

Les communes dotées d'un document d'urbanisme doivent établir au minimum tous les trois ans, un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local. Ce rapport a été validé par les membres du conseil municipal.

### **Mutuelle santé de la Région Auvergne Rhône Alpes:**

#### **Une mutuelle santé qualitative pour tous !**

La Région lance *Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes*, qualitative, sans conditions de revenus, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.

Les offres ont été élaborées avec cinq mutuelles partenaires, avec pour objectif de garantir des tarifs attractifs, une meilleure couverture santé et de maîtriser l'évolution des tarifs.

L'inscription est possible dès à présent. Retrouvez toutes les informations nécessaires sur le site suivant : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/particuliers/mamutuellerregion> .

Ou téléphonez au **04 2800 2800** du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (prix d'un appel local).

### **Vœux de la municipalité :**

Le conseil municipal vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et convie l'ensemble des administrés, particulièrement les nouveaux arrivants dans la commune, à la cérémonie des vœux le :

**samedi 11 janvier 2025 à 11 heures à la salle polyvalente.**